



### **III - PERSONNEL COMMUNAL**

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil :

- ↪ décide la création de postes de saisonniers pour l'été 2009 afin de pouvoir embaucher des étudiants pour la voirie, les espaces verts, et la bibliothèque, pour assurer les remplacements pendant les congés annuels du personnel.

### **IV - SUBVENTIONS**

- ↪ Par délibération avec 23 voix pour et 3 abstentions : le Conseil décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à la S.H.M. pour la réception consécutive au Grand Prix des Jeunes de Maurienne.
- ↪ Puis par délibération avec 25 voix pour et une abstention décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association Franco-Portugaise pour l'aider à financer la partie culturelle de l'association lors de sa fête annuelle.
- ↪ A l'unanimité, approuve le nouveau périmètre donnant droit à 35% de subvention pour les réfections de façades (Sommet de la Rue Gambetta jusqu'au Rond-point de la Route de Bardonnèche).

### **V - AFFAIRES DIVERSES**

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

- ↪ autorise l'extension des compétences de la Régie de Recettes des Services Administratifs de la Mairie, pour inclure les encaissements relatifs au Salon des «*Artisanales de Maurienne*».
- ↪ Décide l'adhésion de la Commune au collectif de défense des tribunaux de St-Jean de Maurienne et de Moutiers ;
- ↪ Prend l'engagement de réaliser les travaux de V.R.D. dans la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement Parc d'Activités des Terres Blanches, pour permettre le dépôt du permis de construire du nouveau Centre de Secours par le SDIS 73.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-neuf avril deux mil neuf.

Modane, le 7 mai 2009

Le Maire,

J.Claude RAFFIN